

République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt deux

Le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 29 octobre 2022

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, : Monsieur Olivier Morelle, Monsieur Roland Remondat

Etait absent : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : Réfection du toit du four et du bassin à Reynaud

Dans le cadre de la restauration et de l'entretien du petit patrimoine communal, Monsieur le maire propose la réfection du toit du four et du bassin de Reynaud.

Il présente les devis reçus en mairie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'entreprendre les travaux de réfection du toit du four et du bassin de Reynaud
- Confie leur réalisation à l'entreprise Thevenet SARL, pour un coût de :
 - 4 674.00 € H.T. pour la réfection du toit du bassin
 - 7 715.80 € H.T. pour la réfection du toit du four

Pour extrait conforme

Le Maire

Daniel CLERC



République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt deux

Le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 29 octobre 2022

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Olivier Morelle, Monsieur Roland Remondat

Etait absent : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : Vente de la parcelle C 421

Monsieur le maire présente au conseil municipal le courrier de Monsieur Sébastien Thevenet, domicilié 46 rue de l'église à Motz.

Dans le cadre de son projet de plantation de vigne sur la commune, il souhaite acquérir la parcelle communale, cadastrée C 421, au lieu-dit la Crotte, d'une surface de 117 m², pour un prix de 0.30 € le m².

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le principe de vendre à Monsieur Sébastien Thévenet, la parcelle cadastrée C 421, au lieu-dit la Crotte, d'une superficie de 117 m²
- Fixe le prix de vente à 0.40 € le m² en lieu et place de 0.30 € le m²
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

Pour extrait conforme

Le Maire

Daniel CLERC



République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt deux

Le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 29 octobre 2022

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Olivier Morelle, Monsieur Roland Remondat

Etait absent : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : Autorisation de déplacement pour représentation de la commune.

Monsieur le maire rappelle que suite aux différentes demandes de la société Vacancéole, dans le cadre de l'exécution de la délégation de service public pour la gestion de l'Espace Sport et Nature du Fier, il a été souhaitable de recourir à l'expertise d'un avocat.

Cette expertise avait été confiée au cabinet Itinéraires avocats, 87 rue de Sèze, 69006 Lyon. Une réunion de travail a eu lieu le 24 août dernier à Lyon, réunion à laquelle ont participé Monsieur le Maire et Monsieur Denis Jeantet, adjoint en charge du dossier.

Afin de pouvoir rembourser aux deux élus les frais de transports correspondants, la Trésorerie d'Aix les Bains demande de lui transmettre une délibération confirmant l'accord du conseil municipal pour le déplacement de Monsieur Daniel Clerc, Maire et Monsieur Denis Jeantet, adjoint, afin de représenter la commune lors de cette réunion.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Confirme l'accord tacite qui avait été donné à Monsieur Daniel Clerc, maire, et à Monsieur Denis Jeantet, adjoint, afin de représenter la commune lors de la réunion du 24 août 2022 au cabinet Itinéraires avocat, 87 rue de Sèze, 69006 Lyon
- demande à la Trésorerie d'Aix les Bains de bien vouloir procéder au remboursement, des frais de déplacements correspondants, à Monsieur Daniel Clerc, celui ayant réglé l'intégralité des frais.

Pour extrait conforme
Le Maire
Daniel CLERC



République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt deux

Le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 29 octobre 2022

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, : Monsieur Olivier Morelle, Monsieur Roland Remondat

Etait absent : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : participation financière à la manifestation Motz-Chautagne-Tour 2023

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 26 novembre 2021, le conseil municipal avait accordé à l'association Savoie Sports Organisation une participation financière de 5 000 € pour l'organisation de la manifestation Motz-Chautagne – Tour. Cette manifestation s'est déroulée le 2 et 3 juillet 2022 et proposait de nombreuses activités cyclistes basées ou dont le départ était fixé à l'Espace Sport et Nature du Fier.

Cette année, l'association souhaite reconduire cette manifestation et propose à nouveau plusieurs activités cyclistes à l'Espace Sports et Nature du Fier et présente le programme suivant :

Samedi 3 juin 2023 Départ : Motz Arrivée : Col du Sapenay	22.1 km du Motz au Col de Sapenay (Grimpée)
Samedi 3 juin 2023 Lieu : Espace sport et nature Fier-Motz Y compris les obstacles naturels et artificiels pour les courses XCE et XCC.	* Motz XCE (VTT) - Homme et Femme * Motz XCC (VTT) - Homme et Femme * Animation (Famille VTT) * Animation sur le vélodrome
Dimanche 4 juin 2023	Cyclosportive * 115 km [+2795.3m] - Grand Parcours MCT * 84 km [+1586.0m] - Moyen Parcours MCT * 66 km [+1321.0m] - Petit Parcours MCT

Envoyé en préfecture le 19/11/2022

Reçu en préfecture le 19/11/2022

Affiché le

ID : 073-217301803-20221104-2022_NOV__3-DE

* 13.4 km [

Motz

* MCT KID

Animations

Randonnée VAE

* 84 km - Moyen Parcours MCT

* 13.4 km [+254.0m] - Boucle de
Motz

Monsieur le maire propose au conseil municipal

- d'accepter le principe d'une participation financière pour l'organisation de cette manifestation
- d'en fixer le montant à 3 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte, à l'unanimité, le principe de participer financièrement à l'organisation de la manifestation Motz-Chautagne-Tour
- accepte à 6 voix pour et 3 contre de fixer le montant à 3 000 €, somme à verser à l'association Savoie Sports Organisation.

Pour extrait conforme

Le Maire

Daniel CLERC

